



**XLVI<sup>e</sup> Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF)**  
Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour  
les espaces régionaux ?

Clermont-Ferrand (France) – 6, 7 et 8 Juillet 2009

**Proposition de Session spéciale**  
**Développement territorial et gouvernance foncière**

Par André Torre et Fred Wallet, dans le cadre du Programme PSDR 3

La question foncière est un bon indicateur des processus de développement, parce qu'elle croise l'une des évolutions majeures des dynamiques territoriales ces vingt dernières années, à savoir le développement rapide et généralisé de processus de périurbanisation. On a parlé d'étalement urbain, de périurbain, de relation ville-campagne, de mitage... Mais l'évolution majeure a été l'accélération du processus de périurbanisation. Cette progression doit être mise en parallèle avec l'important mouvement des populations françaises, qui se déplacent vers le littoral, et tout particulièrement vers la partie Sud de la France.

Ces mutations ont eu un impact essentiel sur les processus de développement régional, permettant à des régions autrefois situées en retard des dynamiques de développement de prendre leur place dans ces processus grâce aux transferts de revenus et à l'utilisation des services locaux qu'ils génèrent. On parle ainsi aujourd'hui, dans ces zones, d'économie résidentielle. Elles ont eu également des impacts forts en termes de maîtrise du foncier. En effet, elles correspondent à des changements importants, qui concernent les usages du sol et de l'espace :

- accroissement du nombre d'habitations et constructions de lotissements ;
- accroissement de la taille moyenne par habitation (habitat horizontal plutôt que vertical) ;
- développement d'infrastructures de transport (aéroports, TGV, autoroutes, gares, bretelles d'accès...)
- divergences quant à l'utilisation des sols et des espaces, qui touchent tout particulièrement l'agriculture, toujours principale utilisatrice de l'espace rural mais fortement concurrencée ;
- discussion autour des modes d'occupation de l'espace, en particulier des PLU ;
- contestation quant aux types de zonages (installations classées, zone industrielle, risques...) et de classements (zones constructibles ou non) ;
- augmentation importante des prix du foncier dans les espaces périurbains, avec des conséquences en termes d'activité agricole.

Par ailleurs, les processus d'étalement urbain et de périurbanisation des espaces, le maintien des activités agricoles et la coexistence de différents types d'activités au sein des espaces naturels et ruraux se retrouvent au cœur des discussions sur les dynamiques régionales. Les questions de maîtrise de l'étalement de la ville, de construction de nouvelles installations, de réservations d'espaces, de protection des espaces naturels, de conservation ou d'extension d'activités industrielles..., de manière générale toutes les problématiques d'aménagement du territoire, sont liées à un contrôle des terres, et à des problématiques de propriété. L'enjeu foncier redevient fondamental, en particulier dans une

période d'extension du bâti et de suspicion croissante quant aux nouvelles installations, qu'il s'agisse d'infrastructures publiques ou de nouvelles activités de production.

Enfin, le développement et le renouvellement des outils réglementaires et de l'action publique (PLU, SCOT...), ainsi que la multiplication des zonages de toutes natures, en particulier environnementaux, incitent à une prise en compte renouvelée de la question foncière. Se pose en particulier la question du caractère plus ou moins public ou privé des espaces, maintenant souvent contestée, ainsi que des usages que l'on peut en faire. Dans ce dernier cas encore, la question foncière se trouve au cœur des préoccupations des populations locales, ainsi que des oppositions qui les traversent et des débats qui les animent dans l'objectif d'un développement collectif. Le foncier se trouve ainsi au centre des enjeux de gouvernance des territoires et de développement régional.

L'objectif de cette session spéciale est de contribuer à une première réflexion sur ces questions, que ce soit à partir d'analyses de nature théorique, de résultats de terrains ou d'études mobilisant les outils statistiques ou économétriques.

**Les propositions de communication doivent être adressées avant le 31 janvier 2009 à [torre@agroparistech.fr](mailto:torre@agroparistech.fr) et à [wallet@agroparistech.fr](mailto:wallet@agroparistech.fr) ainsi qu'aux organisateurs du colloque ([asrdif2009@cemagref.fr](mailto:asrdif2009@cemagref.fr)) en précisant l'intitulé de la session.**

### **Le Programme PSDR 3**

**(<http://www.inra.fr/psdr>)**

Le programme PSDR 3, engagé sur 2007-2010, est organisé conjointement par l'Inra, le Cemagref et le Cirad en partenariat avec les conseils régionaux de dix Régions :

- un ensemble "Grand-Ouest" composé de quatre Régions : Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ;
- et six autres Régions : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.

Il résulte d'un diagnostic commun entre chercheurs et partenaires, pour évaluer les forces et faiblesses du développement régional, et à partir de là construire conjointement l'énoncé de questions de recherche via différentes thématiques liées à la fois aux savoirs techniques, aux règles sociales et aux solutions à mettre en œuvre.

PSDR 3 met l'accent sur des thématiques de recherches transversales aux régions en encourageant le dépassement des frontières entre elles, de façon à favoriser l'émergence de problématiques communes et de projets de recherches interrégionaux. Cette évolution, soutenue à la fois par les organismes de recherche et les régions, répond à un enjeu de connaissances génériques sur le développement régional et territorial, incluant la production de cadres théoriques d'analyses, de méthodes et d'outils de recherche.